



contestation saisie attribution huissier

Par **Ioriol**, le **03/11/2021** à **11:15**

Bonjour,

J'ai formé ce jour contestation auprès du juge de l'exécution concerné pour une dénonciation de PV de saisie attribution , j'ai bien compris que je dois en aviser l'huissier également ce jour ou au plus demain en recommandé.

Ma question est, dois-je lui remettre une copie de ma contestation adressée au JEX ou tout simplement l'informer de ma décision de contester avec les raisons ?

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **03/11/2021** à **11:52**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier : Saisie sur compte bancaire...](#)

Vous avez donc saisi le Juge de l'Exécution par assignation de la partie adverse et devez en informer l'Huissier par lettre recommandée avec AR ainsi que la banque...